ministère Éducation nationale

EDE ECO 1
Repère à reporter sur la copie

SESSION 2011

CAPET
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Options : **COMMUNICATION, ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
MARKETING

ÉCRIT 1
ÉPREUVE D'ÉCONOMIE-DROIT

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : ***Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.***

Tournez la page S.V.P.

Préambule

Rappel du texte officiel :

Composition d'économie-droit :

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;

- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Partie 1 : note de synthèse

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous réaliserez une note de synthèse portant sur le thème suivant :

« Le marché du travail en France »

Votre note de synthèse devra mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et comportera 1 500 mots (+/- 10%).

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

Partie 2 : Questions d'ordre économique ou juridique

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, sans possibilité de panachage.

Choix N°1 : Questions d'ordre économique

1.1 L'inflation a-t-elle une origine purement monétaire ?
1.2 Le PIB est-il un indicateur pertinent pour mesurer les performances d'une économie nationale ?
1.3 Notre système de retraite par répartition est-il condamné à disparaître ?

Choix N°2 : Questions d'ordre juridique

2.1 Quels choix de statut juridique s'offrent au travailleur indépendant ?
2.2 L'article 9 du code civil énonce que « chacun a le droit au respect de sa vie privée ». Comment ce principe s'impose-t-il à l'employeur ?
2.3 Quelle est l'étendue du pouvoir du juge dans l'interprétation des contrats ?

NOTE DE SYNTHESE

Thème : « Le marché du travail en France »

Liste des documents

Numéro	*Titre*	*Page*
1	Le marché du travail *Source : Jean-Claude PRAGER et François VILLEROY DE GALHAU « 18 leçons sur la politique économique » - Editions du Seuil 2006*	4
2	Chômage : quelques données. *Source : Alternatives Economiques* – Hors Série N° 82 – 4ème trimestre 2009	6
3	Les grandes évolutions du contrat de travail *Source : d'après www.editions-ellipses.fr – « Fiche 1 : L'évolution historique du droit du travail »*	8
4	La précarité du marché du travail *Source : OFCE « L'économie française 2010 » - Editions La Découverte 2009*	9
5	Le contrat unique *Source : « De la précarité à la mobilité: vers une sécurité sociale professionnelle", Pierre Cahuc et Francis Kramarz, 2004* Le mirage du contrat unique *Source : « Une flexicurité à la française ? » Denis Clerc - Alternatives Economiques n° 265 - Janvier 2008* La présidente du MEDEF opposée au contrat unique *Source : www.saphirnews.com - Mardi 25 avril 2006*	10 10 11
6	Principaux cas de recours au CDD *Source : code du travail*	11
7	Le Contrat Nouvelles Embauches *Source : d'après www.lexinter.fr*	12
8	Arrêt « Pages jaunes » *Source : Cour de cassation – chambre sociale – 11 janvier 2006*	13
9	Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi *Source : J. Généreux – « Les vraies lois de l'économie » tome 2 – Editions du Seuil – 2002*	14
10	Indemnisation et durée du chômage *Source : Pierre Cahuc et André Zylberberg – « Le chômage, fatalité ou nécessité ? » - Coll. Champs – Editions Flammarion – 2005*	15
11	Loi de modernisation du marché du travail – 28 juin 2008 *Source : www.experts-comptables.fr*	16

Document N° 1 : Le marché du travail

Le travail n'est pas un bien marchand ordinaire, car il s'agit d'une activité qui implique l'ensemble de la personnalité et qui représente une relation sociale autant qu'économique. La qualité du travail n'est pas une caractéristique intangible : elle dépend de la motivation du travailleur, et peut être améliorée par un processus qui n'est régi qu'en partie par des considérations économiques. La formation, initiale ou permanente, ne peut être traitée comme un simple investissement : elle obéit également à des raisons psychologiques et culturelles. Le marché du travail est relativement segmenté et fortement institutionnalisé. La mobilité géographique de la population est limitée et il est également nécessaire de distinguer les différentes catégories de qualification. Enfin, l'équilibre sur le marché entre l'offre et la demande est une dimension non négligeable, mais pas exclusive, du « prix » du travail : le salaire est le fruit d'arrangements institutionnels, individuels ou collectifs.

Le marché du travail n'est donc pas un marché comme les autres. Contrairement aux autres marchés, il s'y joue directement le sort des personnes et on parle de « marché » du travail par extension de langage. Les travailleurs peuvent certes être considérés d'un point de vue économique comme des « facteurs de production », mais ne sont cependant pas à l'évidence des biens échangeables.
Le marché du travail est en outre d'une importance particulière pour la politique économique, car il en situe en quelque sorte l'objectif de synthèse, une sorte de « finalité première » : parvenir à l'équilibre de l'offre et de la demande de travail, au plein-emploi, et ce pour le revenu du travail le plus élevé possible. L'augmentation du chômage et l'incapacité à le réduire constituent un échec grave de la politique économique. Mais, pour vaincre le chômage, il faut en comprendre les mécanismes : le marché du travail est segmenté, cloisonné, frappé par des rigidités. L'analyse comparative des causes du chômage en Europe et aux États-Unis permet de situer la nature des politiques suivies en Europe : on verra que les solutions envisagées ne sont jamais simples (alors que les solutions présentées ont été souvent réductrices), et touchent profondément aux ressorts collectifs des pays concernés. La plupart des États européens ont entrepris des politiques de baisse des coûts indirects du travail et d'accroissement des incitations au travail, en s'efforçant de rester dans le cadre du modèle social européen. …/…

Le dualisme secteur exposé – secteur abrité

Le marché du travail connaît un relatif « dualisme » ou une « segmentation ». Il existe un marché interne, celui des « insiders », organisé principalement dans les grandes entreprises, caractérisé par des conventions collectives protectrices et des salaires élevés, une stabilité de l'emploi, de bonnes conditions de travail et des perspectives de carrière. Mais il y a aussi un marché « externe » plus fragile, celui des PME essentiellement, les « outsiders », dans lequel les salaires sont plus faibles et le risque de chômage plus important. Les « insiders » et les « outsiders » ne sont pas parfaitement substituables. Les premiers ont un net avantage car ils travaillent dans des entreprises aux conditions « sécurisées ». En raison des coûts de rotation de main-d'œuvre, liés aux dépenses de formation des nouveaux arrivants ou de licenciement des travailleurs en place, les salariés en place dans les entreprises ont des salaires supérieurs à ceux de l'équilibre théorique du marché.

La segmentation du marché du travail peut être affinée en prenant en compte la situation des producteurs et des entreprises : celle-ci conduit à distinguer le secteur exposé à la concurrence internationale, constitué par la quasi-totalité de l'industrie, et la partie « internationalisée » des services marchands, le secteur abrité, comprenant le secteur public, protégé par un statut, et un secteur diffus, celui des services marchands de proximité. Leurs salariés au statut précaire (restauration, hôtellerie, petits commerces, bâtiment) sont à l'abri du risque de délocalisation mais pas du chômage dû aux fluctuations d'activité. Le marché du travail s'analyse alors selon une matrice carrée dont les deux dimensions sont l'offre de travail (qualifiée ou non qualifiée) et sa demande (exposée, abritée, ou diffuse).

Les « rigidités » du marché du travail

Les contrats de travail sont de nature et de durée très variables suivant les pays, les entreprises et les natures d'emploi. Un marché du travail avec des contrats de longue durée, difficiles à rompre dans les faits et comprenant des clauses salariales strictes, est caractérisé par une capacité d'adaptation plus faible de l'emploi et des salaires réels à l'évolution des données économiques générales – taux de croissance, inflation, ou niveau du chômage. A l'inverse, une législation faiblement protectrice facilite la flexibilité sur le marché du travail : sur le strict plan économique, elle permet de limiter l'augmentation du chômage en cas de creux conjoncturels, et favorise une reprise plus rapide de l'emploi en cas d'amélioration de la situation économique d'ensemble ; mais elle présente l'inconvénient de fragiliser la situation des salariés. .../...

Le défaut de « flexibilité » institutionnelle

L'hypothèse habituelle avancée pour expliquer le chômage européen est nourrie par un constat de fait. Le marché du travail européen, parce qu'il attache une importance plus grande aux droits des salariés, renferme plus de rigidités que celui des États-Unis :
- les syndicats restent puissants dans pratiquement tous les pays continentaux même si la proportion de la main d'œuvre syndicalisée a considérablement décliné dans les pays européens ;
- la quasi-totalité des pays européens a une législation restrictive sur le licenciement, avec des notifications, voire un régime d'autorisations préalables ;
- l'indemnisation du chômage est aussi une explication souvent avancée de l'augmentation du chômage en Europe. Aucune relation simple n'apparaît cependant au cours du temps entre les changements de régimes d'indemnisation et l'évolution du chômage : les indemnisations sont en général moins avantageuses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient dans les années 70, c'est-à-dire avant l'augmentation importante du chômage en Europe.

L'INSEE ou l'OCDE ont pu ainsi tenter de mesurer les différents facteurs de rigidité du marché du travail, selon deux grandes catégories de critères :
- le cadre des négociations salariales, qui reprend le degré de centralisation des négociations syndicales, le taux de syndicalisation, le taux d'extension des conventions collectives, le niveau du salaire minimum en pourcentage du salaire médian, le nombre de jours de grève ;
- le cadre des législations du travail et des politiques de l'emploi, qui regroupe les contraintes sur les licenciements, sur les CDD, sur les heures supplémentaires, le niveau des allocations chômage, le degré d'activation dans l'utilisation des dépenses de la politique de l'emploi. .../...

Le débat sur les coûts salariaux et le salaire minimum

.../....

Un salaire minimum élevé a ainsi tendance, sans préjudice de ses justifications sociales essentielles, à réduire l'emploi des moins qualifiés. La seule logique économique incite donc à être prudent quant à son évolution, au-delà de la garantie du pouvoir d'achat par indexation sur l'inflation.

Le coût du travail apparaît à l'expérience comme un élément majeur dans l'évolution de l'emploi : approximativement, en base 100 en 1970, le coût réel du travail a atteint l'indice 160 dans la zone euro en 1995, contre 120 aux États-Unis, alors que celui de l'emploi global a été de 160 aux États-Unis en 1995 contre 105 dans la zone euro. Tout s'est passé comme si, du 1er choc pétrolier au début de la bulle américaine, les États-Unis avaient « arbitré » en faveur de l'emploi plutôt que du salaire, et l'Europe continentale avait fait l'arbitrage inverse. Par contre, depuis 1995, la tendance s'est renversée : le coût du travail a augmenté de 30 % aux États-Unis contre 15 % dans la zone euro, alors que la croissance de l'emploi a été de près de 15 % dans la zone euro contre 10 % aux États-Unis.

Source : Jean-Claude PRAGER et François VILLEROY DE GALHAU
« 18 leçons sur la politique économique » - Editions du Seuil 2006

Document N° 2 : Chômage : quelques données.

L'explosion du chômage

Taux de chômage trimestriel au sens du BIT de 2002 à 2009

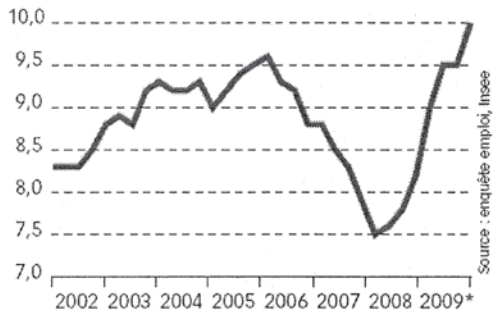

Les hommes rattrapent les femmes

Evolution du taux de chômage par sexe en France, entre 2008 et 2009

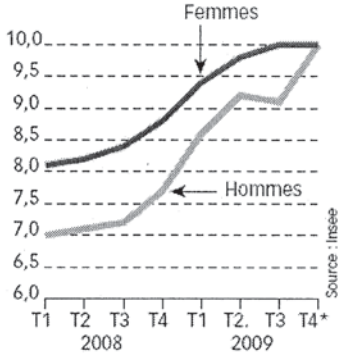

Les jeunes premières victimes

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C, selon l'âge entre décembre 2007 et décembre 2009

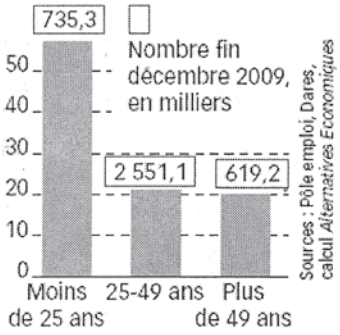

D'abord les ouvriers et employés

Demandeurs d'emploi de catégories A, B et C, selon la catégorie socioprofessionnelle, entre décembre 2007 et décembre 2009 (en milliers)

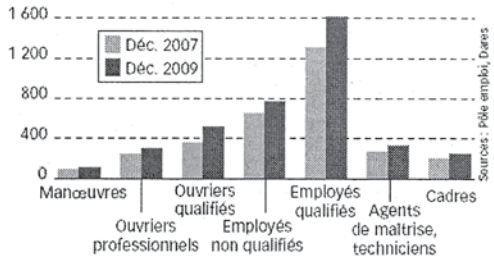

Le diplôme reste un rempart

Taux de chômage selon le diplôme en 2008

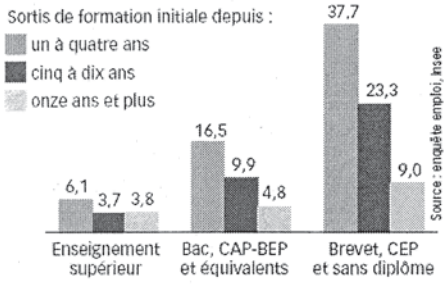

Des emplois de plus en plus précaires

Emplois occupés à la sortie de Pôle emploi, selon le type de contrat, entre juin 2008 et juin 2009

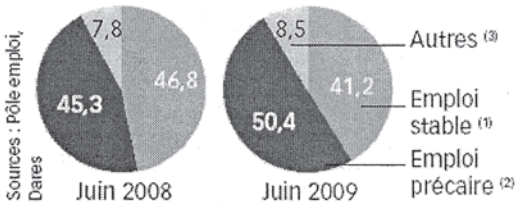

(1) Emploi stable : CDI et CDD de plus de six mois.
(2) Emploi précaire : CDD de moins de six mois, missions d'intérim et contrats aidés.
(3) Autres : y compris « à son compte » et « vacation ».

Tournez la page S.V.P.

360 000 fins de droits sans indemnités

Situation dans laquelle se retrouveront les personnes qui arriveront en fin de droits en 2010

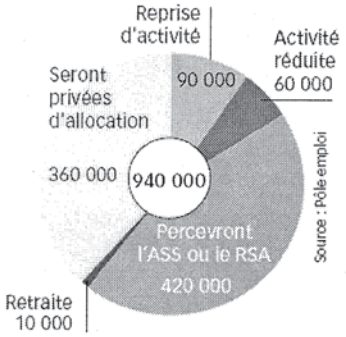

Les femmes plus précaires

Personnes en situation de sous-emploi, entre 2008 et 2009 (en milliers)

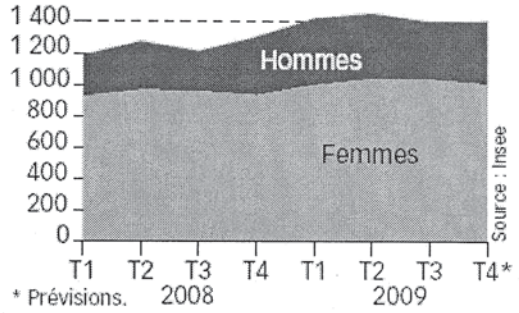

Des défaillances en hausse

Nombre de défaillances d'entreprises par région, en 2009

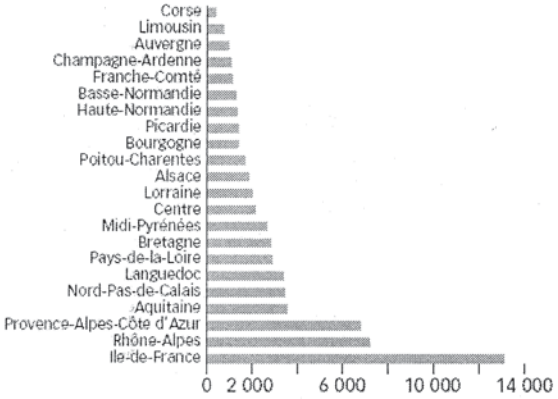

Des plans sociaux en nombre

Nombre de plans de sauvegarde de l'emploi notifiés à l'administration, par mois, entre 2008 et 2009

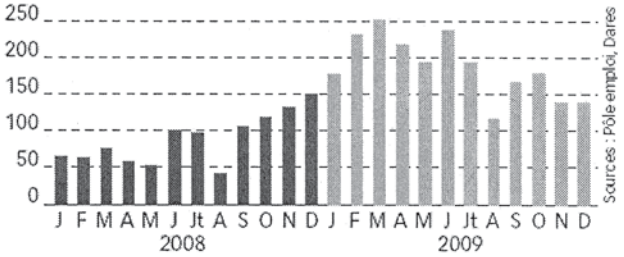

Marché du travail	1980	1985	1990	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Emploi salarié (1), en millions	13,345	12,797	13,711	13,534	15,188	15,406	15,438	15,541	15,742	16,030	15,889	15,647
Chômeurs au sens du BIT, en millions (2)	1,242	2,148	1,987	2,543	2,296	2,288	2,371	2,404	2,451	2,245	2,027	2,591
Taux de chômage, en % (2)	5,1	8,7	7,9	9,9	8,7	8,5	8,7	8,8	8,9	8,1	7,3	9,1
Taux de chômage des hommes	3,6	7,4	6,2	8,5	7,4	7,5	7,9	8,0	8,2	7,5	6,8	8,8
Taux de chômage des femmes	7,5	10,5	10,1	11,7	10,2	9,6	9,7	9,6	9,7	8,7	7,8	9,4
Taux de chômage des moins de 25 ans	11,8	20,1	15,3	20,4	16,9	19,0	20,3	20,2	22,6	19,9	18,7	23,9
Taux de chômage des 50 ans et plus	3,7	5,7	5,6	6,6	6,3	5,8	6,0	5,5	6,1	5,3	5,0	6,0
Smic horaire brut en euros au 1er juillet	2,13	3,97	4,77	5,64	6,41			8,03	8,27	8,44	8,71	8,82

* Prévisions au deuxième trimestre. (1) Dans les secteurs principalement marchands. (2) Au deuxième trimestre.

* Prévision au deuxième trimestre. (1) dans les secteurs principalement marchands. (2) Au deuxième trimestre

Source : Alternatives Economiques – Hors Série N° 82 – 4ème trimestre 2009